

Image not found or type unknown



Arrêt de travail et congés annuels

Par **liz84**, le **19/11/2013** à **15:20**

Bonjour, rnje viens de finir mon contrat dans un établissement de la fonction publique. Durant celui-ci, j'ai été arrêté précipitamment en raison d'une grossesse pathologique. Mon arrêt de travail a débouché sur mon congé maternité avant la fin de mon contrat. Je n'avais pas prévu d'être arrêté si tôt. Que deviennent alors mes congés annuels et rtt que je n'ai pu poser? Mon employeur m'a annoncé qu'ils étaient perdu. Est-il dans son droit? Car il s'agit pourtant d'heures que j'ai bel et bien effectué dans son établissement. Je suis réembauché en janvier mais ce nouveau contrat ne me permet pas de reporter ces heures. N'y a-t-il pas de solde de tout compte dans la fonction publique?rnJe vous remercie par avance du temps que vous accorderez à mon questionnement.rnLiz